



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en Vedette ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

De samedi 6 avril 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Berlin, du 23 mars.

Déclaration de S. M. le Roi de Prusse concernant l'occupation de la ville et du territoire de Dantzic.

« Les mêmes raisons qui ont engagé S. M. Prussienne à faire entrer un corps de ses troupes dans quelques districts de la Grande-Pologne, la mettent aujourd'hui dans la nécessité de s'assurer de la ville et du territoire de Dantzic. Sans parler des intentions peu amicales que cette ville, depuis une longue suite d'années, n'a cessé de manifester envers la monarchie Prussienne, on se contentera d'observer que c'est dans le sein de cette même ville que s'est établie cette cruelle et odieuse sequelle qui marchant de crime en crime cherche aujourd'hui, à l'aide de ses abominables adhérens, à se répandre de toute part. Depuis peu, un de ces indignes scélérats, après qu'il se fut vainement efforcé de répandre le poison de ses funestes principes parmi une nation heureuse et fidèle à son roi, trouva un asyle assuré dans cette ville ; et ce ne fut que par les représentations les plus sérieuses et les plus énergiques, qu'on put parvenir à l'arracher d'entre les mains de

ses défenseurs. Cet exemple récent, et plusieurs autres, de l'abus d'une liberté mal-entendue, ainsi que les étroites liaisons qui subsistent entre les factieux Français et Polonais, et entre ce dangereux parti, qui par la hardiesse de ses principes subjugué la plus grande partie des citoyens bien intentionnés, et enfin la facilité avec laquelle l'ennemi commun, à l'aide de ses partisans, sait se procurer par la voie de Dantzic des munitions de guerre de toute espèce, sur-tout les bleds dont ils ont besoin ; toutes ces reflexions ont dû fixer les regards de S. M. sur cette ville, et la déterminer à la contenir dans ses justes bornes, afin de pourvoir par-là à la sûreté de ses propres états qui avoisinent cette même ville. Pour cet effet, S. M. de concert avec les puissances co-intéressées, a chargé son lieutenant-général de Raumer de faire occuper la ville et le territoire de Dantzic par un corps suffisant de ses troupes, afin d'y conserver l'ordre et le repos public. Il dépendra donc uniquement de la sage et paisible conduite des habitans de cette ville, de mériter la bienveillance de S. M. en recevant amicalement ses troupes et en leur fournissant tout le secours et l'assistance dont elles pourroient avoir besoin. Le général-commandant,



de son côté, y fera observer la discipline la plus sévère, et accordera sa protection à tous ceux qui la réclameront. Tels sont les sentimens de S. M. Prussienne; elle espère que le magistrat de la ville de Dantzic ne manquera pas de s'y conformer, et de seconder par-là les vues salutaires dont les bons effets doivent tourner à son avantage particulier ».

Donné à Berlin, le 24 février 1793.

*Manheim, le 16 mars.* La nuit dernière, les François nous causèrent, pour la première fois, des inquiétudes sérieuses. Une partie se rendit vers les retranchemens du Rhin, pour renforcer la garnison de ce côté; mais le plus grand nombre sortit pour occuper le Muhlau. Au jour seulement, on s'aperçut que les François n'avoient fait des mouvemens que dans la crainte que les Impériaux ne traversassent notre ville pour passer le Rhin. Pour cet effet, ils avoient rassemblé un corps de 10 à 12 mille hommes, dont la moitié se campa vers les retranchemens près Frisenheim, et l'autre dans la plaine de Munternheim, afin d'enfermer les Autrichiens qu'ils croyoient près de marcher. En effet, ils ne se trompoient pas absolument; car les Autrichiens marchèrent dans cette nuit, et s'avancèrent vers Bruhl et Ketsch, probablement pour tenter le passage en cet endroit, mais l'exécution manqua, parce que les Autrichiens avoient été trahis, et ceux qui étoient déjà passés, ont été tués par les François.

*Stuttgart, le 27 mars.* Le corps de Condé, maintenant au service de l'empereur, part de Rottenbourg, Villingen, &c., où il avoit eu ses quartiers jusqu'ici, et descend dans la Basse-Souabe pour se rendre à Heilbronn, où il sera distribué dans différens quartiers des environs de cette ville. Il passera demain et les jours suivans par notre ville.

Enfin la destination de l'armée autrichienne, sous le commandement du prince Hohenlohe-Kirchberg est connue. Elle sera divisée en trois corps. L'un de ces corps, fort de dix bataillons d'infanterie et six divisions de cavalerie, se réunira aux troupes prussiennes, et couvrira le *Handsruk*, sous le commandement du général *Kalkreuth*. Le second corps doit entreprendre le siège de *Namur*, sous les ordres du prince *Hohenlohe*. Le troisième, commandé par

comte d'Erbach; couvrira les frontières de Luxembourg, et aura son quartier-général à Arlon.

*Aux bains de Saint-Amand, le premier avril.*

Le général Dumourier à l'armée Française.

MES COMPAGNONS,

» Quatre commissaires de la convention nationale sont venus pour m'arrêter et me conduire à la barre; le ministre de la guerre les accompagnoit; je me suis rappelé ce que vous m'avez promis, que vous ne laisseriez pas enlever votre père, qui a sauvé plusieurs fois la patrie, qui vous a conduits dans le chemin de la victoire, et qui, dernièrement encore, vient de faire, à votre tête, une retraite honorable. Je les ai mis en lieu de sûreté pour nous servir d'otage. Il est tems que l'armée émette son vœu, purge la France des assassins et des agitateurs, et rende à notre malheureuse patrie, le repos qu'elle a perdu par les crimes de ses représentans. Il est tems de reprendre une constitution que nous avons jurée trois ans de suite, qui nous donnoit la liberté, et qui peut seule nous garantir de la licence et de l'anarchie dans laquelle on nous a plongés.

» Je vous déclare, mes compagnons, que je vous donnerai l'exemple de vivre et mourir libre. Nous ne pouvons être libres qu'avec de bonnes loix, sinon nous serions les esclaves de crimes.

*De Lille, le 1. avril.* Hier, jour de Pâques, les troupes de la république ont absolument évacué les provinces belgiques et ajourné indéfiniment la conquête de la Hollande. Les troupes autrichiennes se sont aussi-tôt remises en possession de toutes les villes qui n'agueres en avoient été chassées. Courtray, Tournay ont été occupés vers les 10 heures du matin, sans coup férir, et les bataillons français se sont acheminés paisiblement sur leur territoire avec armes et bagages. Il a été fourni et il sera fourni par l'ennemi tous les moyens nécessaires pour leur transport. Les troupes de la république qui étoient à Gand, à Anvers, etc. et celles qui occupoient Bréda, Gertruidenberg et autres villes de la Hollande, seront traitées sur leur passage amicalement. Enfin l'heureuse concorde est aujourd'hui à ce point, malgré l'acharnement des



combats précédens, que les troupes des nations ennemies se sont unies fraternellement et ont bu ensemble. On ne doute plus que cette bien-faisante pacification ne soit l'effet d'un accord qu'on dit être une trêve entre les généraux des différens partis et les préliminaires d'une paix utile et si désirée par toutes les nations.

*De Nantes, le premier avril.* Ce qui sûrement vous fera croire que les ennemis dont nous sommes environnés ne sont pas des brigands, c'est que par-tout où ils passent ils respectent les propriétés; ils emmènent leurs prisonniers, et les casernent dans des bourgs ou petites villes. Ils ont sur-tout, pour les étrangers, beaucoup d'égards. Des voyageurs se rendoient d'Angers à Paris dans des cabanes sur la Loire, ils ont hélé les bateaux près de S. Florent-le-veuil, les ont fait descendre, et les ont conduits au Loroux, petite ville à 5 ou 6 lieues d'ici, où ils leur ont donné la ville pour prison, sur leur parole d'honneur, à condition qu'ils n'écriroient point, et cela pour qu'ils ne puissent pas donner à connoître quels sont les chefs de cette conspiration inopinée qui a paru soudain sans qu'on s'en soit douté, et a investi sur-le-champ cinq à six districts, et dont les manœuvres sont on ne peut pas plus savantes. On croit que les émigrés viennent chaque jour par la mer augmenter leur nombre.

*Paris.* La trahison subite et imprévue de Dumourier donne beaucoup d'inquiétudes sur les autres généraux. Custines, Biron, Servan, Kellermann, ne sont pas encore tout-à-fait accusés, mais on examine de près leurs actions. Leur conduite, constante jusqu'à ce jour, ne les met pas à l'abri du soupçon, et sur-tout on craint quelque coup d'éclat de leur part. Il passe pour constant que toutes les puissances doivent nous attaquer à la fois le 7 de ce mois.

—Le citoyen Soulavie, éditeur des *Mémoires de Richelieu* va remplacer le ministre Lavibraye à Copenhague; ce qui, dit-on, annonce qu'on peut compter sur la neutralité et l'amitié du Danemarck.

—Philippe Egalité a été rayé du tableau des membres de la société des jacobins; la même

société a aussi arrêté d'exclure de son sein tous les prêtres et les ci-devant nobles.

§ Le tribunal révolutionnaire a ouvert ses séances par l'instruction du procès de Blanchelande, ci-devant gouverneur de Saint-Domingue.

§ Le conseil exécutif a nommé le maréchal-de-camp Duval pour remplacer Dumourier.

§ Marat est élu président des jacobins. La société veut ôter les postes des mains des administrateurs actuels, qu'elle traite de contre-révolutionnaires. Un membre déclare que tant que les journalistes oseront faire l'éloge de Dumourier, il n'existera pour les patriotes aucune espèce de salut.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Suite de la séance du jeudi 6 avril.*

On fait lecture d'une lettre adressée par Egalité fils à son pere, qu'on a interceptée. On y lit: „ Je vois la convention nationale perdre tout-à-fait la France par l'oubli des principes. Je vois des armées innombrables fondre sur ma malheureuse patrie. Nos volontaires manquent de tout, et pour la plupart abandonnent leurs drapeaux: pour peu que cela dure, vous serez accablés par toutes les puissances de l'Europe... Voilà du Dumourier tout pur, s'écrie Marat.

Custines adresse une longue dépêche, par laquelle il annonce que, pressé de toutes parts par les Hessois, les Autrichiens, les Saxons et les Prussiens, il a été forcé à la retraite; qu'heureusement il y a dans cette ville une garnison assez considérable, et des vivres pour un an, et qu'elle est à l'abri du bombardement.

En outre, Custines mande que le 30 mars il a eu une action avec l'ennemi, qui a duré deux heures. Nous avons perdu peu de monde; Wimpfen, frère de Félix, le héros de Thiorville, a été fait prisonnier. Les ennemis ont perdu 600 chevaux, et ont laissé beaucoup de morts sur la place.

Après quelques autres détails, Custines envoie sa démission, prie la convention de nommer quelqu'un à sa place; la convention la refuse, et lui ordonne, au nom du salut public, de rester à son poste.



Le conseil exécutif, loin d'accepter la démission de Custures, lui renvoie ordre de prendre le commandement de la Moselle.

Bouchotte, commandant de Cambrai, est nommé, à l'unanimité, ministre de la guerre et Delmas est élu président de la convention.

Foufrède, demande que la ci-devant reine et son fils répondent du salut des commissaires détenus par Dumourier; mais on observe qu'il n'est pas tems de prendre cette mesure, qu'il est très-important de doubler la garde du Temple, ce qui est décrété.

*Séance du Vendredi 5 avril.*

Présidence du citoyen DELMAS.

Les administrateurs de Valenciennes ont chargé le général Ferrand de faire tout ce qui dépendra de lui pour arrêter Dumourier, et pour déjouer ses complots; ils font part à la convention de leurs mesures à cet effet.

On avoit décrété qu'on arrêteroit toutes personnes munies d'un passeport de Boulogne-sur-Mer, dans la supposition que ceux qui en étoient munies, pourroient retourner en Angleterre; cette ville réclame pour ses habitans, un décret les excepte.

Deux conspirateurs ont été guillotinés à Poitiers. Les commissaires de la convention à Rennes, écrivent que le calme se rétablit dans ce département; ils ont mis les contre-révolutionnaires hors d'état de se rallier aux Anglois. Un exemple terrible a jeté l'effroi parmi-eux, ils étoient campés près Rhédon, leur repaire a été incendié. Nantes et Paimbœuf se défendent avec courage. 85 volontaires du Pornic ont chassé 4000 révoltés, qui s'étoient emparés de leur ville, 215 d'eux sont restés sur la place.

On décrète que les prisonniers détenus à Reims, seront transférés à Paris comme otages, pour la sûreté des commissaires.

Sous prétexte d'aller rendre compte à Paris de ses opérations, Dumourier avoit écarté de ses armées plusieurs officiers. Décret qui ordonne que les généraux ne pourront envoyer à Paris aucun officier commandant, que sur une réquisition du ministre.

Une lettre fait part que Dumourier retranché au camp de Maulde, cherche à pervertir les soldats; qu'il leur promet de les faire marcher sur Paris, que les troupes de ligne et le bataillon de Saone et Loire paroissent lui être fort dévoués. Ces derniers ont fait une pétition au général; mais elle n'a été signée que par les officiers.

On fait lecture d'une adresse destinée aux soldats de l'armée de Dumourier.

Turrin, adjudant-général de Dumourier, sous le prétexte de dénoncer le général, s'est présenté au comité; ses déclamations l'ont rendu suspect: le comité l'a fait arrêter. De sa prison, il se plaint de sa détention, et prouve, par cinq pièces qu'il remet, qu'il est loin de participer à la trahison de Dumourier; entre autres est une proclamation de Dumourier, qui promet à ses soldats de les mener à Paris et de sauver la France par eux. Ces pièces sont renvoyées au comité.

Le général Biron a remporté quelques avantages sur l'ennemi et lui a fait des prisonniers.

On prend des mesures pour s'assurer des parens du prince de Cobourg, pour servir d'otage et user de représailles, dans le cas où l'on useroit de violences envers les commissaires de la convention, livrés à l'ennemi par Dumourier.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.